

Compte rendu du groupe de travail « Tiers-lieux émergents » - 07/02/2022

Présent-e-s :	Excusé-e-s
Laura CALLEGARI - France Active	Julie CHAMPAGNE - CREFAD Loire
Lorelou COUËSLAN - Opale	Emilie DALANT - Village Vivant
Marie MESSIANI - Le Moulin Digital	Laure GARDARIN - CRESS
Léna DEMENGEON - Alter'Incub	Florence RESSIER – Bardane
Stéphanie CANTE - Bocage Numérique	Marion FERRAND - DLA D 73
Marie-Anne GRISAL – DLA 38	Florine GARLOT - Réseau des Cafés Culturels et Cantines associatifs
Charlotte ALLEN – DLA R AURA	Carine SAUTAREL - DLA D 15

1. Rappel de l'initiative et du cadre du présent groupe de travail :

Appel à projet a été lancé par l'Avise au printemps 2021 à destination des structures porteuses de DLA Régional.

Le DLA Régional Auvergne Rhône-Alpes a été retenue sur trois initiatives :

- S'outiller collectivement pour **développer la RSO des structures culturelles.**
- **Agriculture et alimentation de demain** : mieux accompagner les structures qui contribuent à ce changement.
- Urbains, ruraux récents ou en mutation : **accompagner les tiers-lieux dans leur diversité.**

Ces initiatives sont vues comme une expérimentation avec pour objectifs,

- Aussi bien sur la création de nouveaux projets que sur la valorisation d'existant
- La création d'accompagnements collectifs et/ou individuels

2. Rappel de la première réunion du groupe de travail le 26/10/2021

Il ressort de ce travail collectif 4 grandes questions/besoins :

1. Comment accompagner les tiers-lieux émergents ?

- Réfléchir à des parcours d'accompagnement pour les tiers lieux émergents : constitution d'un groupe de travail.

2. Comment articuler les initiatives : réseau Relief¹, DLA, Fabrique des Territoire ?

- Participer aux rencontres du réseau Relief et travailler en concertation avec les membres.

3. Besoin d'une cartographie des acteurs et compétences de l'accompagnement des tiers-lieux

- Travail à réfléchir en lien avec la CRESS et le réseau Relief

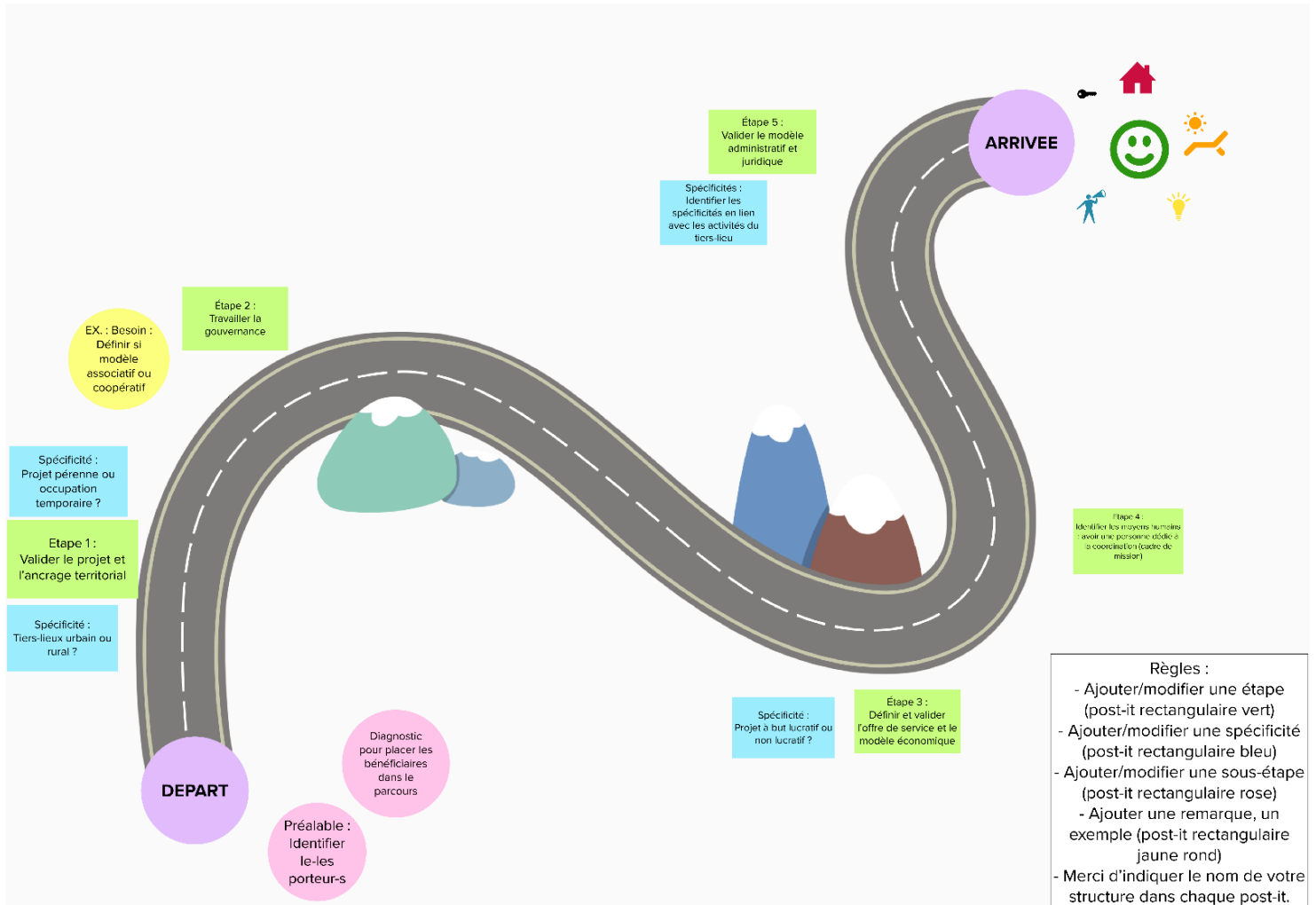
4. Comment outiller les CMDLA pour mieux accompagner les tiers-lieux ?

- Travailler à la montée en compétences des CMDLA : travail qui sera mené en Inter-DLA

¹ Réseau régional des tiers-lieux Auvergne Rhône-Alpes, en cours de structuration

3. Rappel de la réunion du GT Tiers-lieux émergents du 06/12/2021

La réunion a permis d'identifier différentes phases d'accompagnement de tiers-lieux émergents. Le schéma ci-dessous reprend les besoins généraux transposés en étapes, les besoins spécifiques et des exemples.



4. Compte-rendu de la réunion du GT Tiers-lieux émergents du 07/02/2022

En reprenant le schéma ci-dessous, le GT a permis de valider les différentes étapes proposées tout en faisant état de la nécessité d'apporter de la souplesse dans le parcours d'accompagnement afin de répondre au mieux aux besoins des bénéficiaires.

Afin de permettre une meilleure mobilisation des bénéficiaires, plusieurs prérequis ont été posés.

Calendrier prévisionnel :

Février/début Mars : finalisation du parcours d'accompagnement et mobilisation des bénéficiaires

Début Mars : comité d'engagement et lancement de l'appel d'offre.

Mars/Avril à juin/Juillet : accompagnement DLA des tiers-lieux émergents.



Accompagner les tiers-lieux émergents

<p>Contexte Besoin</p>	<p>Le parcours d'accompagnement collectifs DLA identifié :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1. Projet et territoire - Revisiter le projet collectif/associatif - Analyser l'ancrage territorial et identifier les parties prenantes et partenaires locaux - Analyser la question du lieu (mise à disposition, location, foncier...) : possibilité de faire intervenir le CAUE (Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) ou un autre intervenant sur la question. - 2. Le collectif et l'organisation interne - Identifier le rôle de chacun et les liens (place au sein du projet...) - Gestion du quotidien, anticiper la gestion de conflits - 3. Projet stratégique et modèle économique - Identifier le projet stratégique - Analyser le modèle économique envisagé en adéquation avec le projet - 4. Les différentes modalités de gouvernance et leurs mises en œuvre - Choix des statuts <p>Afin de répondre aux spécificités des tiers-lieux qui seront identifiés, une flexibilité des étapes (ordre non figé) et une formule plus itérative peut-être envisagée. Aussi, il est laissé aux prestataires la possibilité de proposer une approche différente (mise en pratique, codéveloppement...).</p>
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Répondre aux besoins de plusieurs structures (indépendantes les unes des autres) - Permettre aux tiers-lieux de travailler sur leur projet avant de se lancer - Expérimenter un accompagnement aux collectifs émergents - Proposer une analyse de pratique avec les parties prenantes et capitaliser sur l'expérimentation
<p>Cibles</p>	<p>A l'échelle de la région, 4 à 6 tiers-lieux émergents</p>
<p>Moyens</p>	<p>5 000 € (enveloppe AAI)</p>
<p>Format</p>	<p>Accompagnement collectif (5 jours en collectif)</p>
<p>Délais</p>	<p>Entre mars/avril et juin/juillet dans l'idéal</p>
<p>Mobilisation ?</p>	<p>Pré requis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avoir un collectif défini (sous une forme juridique ou avec une preuve d'engagement) - Un binôme obligatoirement - Ancrage territoriale avéré via le soutien d'un acteur local (association, public, parapublic) - Un territoire défini et une recherche active de lieu - Projection sur la création d'une structure juridique ESS et la création d'un emploi.